

**COMMUNE D'ORAI SON****ALPES DE HAUTE PROVENCE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P171/23**

**Donnant Délégation de Fonctions et de Signature
à Monsieur Bruno CHESNEL, Conseiller Municipal,
Modifie l'arrêté P239-20**

LE MAIRE D'ORAI SON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Considérant que Monsieur Bruno CHESNEL a été élu Conseiller Municipal Délégué,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Bruno CHESNEL, un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du **1^{ER} Novembre 2023**, Monsieur Bruno CHESNEL, Conseiller Municipal est délégué aux affaires relevant des domaines suivants :

- **Déplacements et Mobilité**
- **Accessibilité et personnes en situation de handicap**


Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Bruno CHESNEL à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- Monsieur le Comptable de la collectivité,
- Notifié à l'intéressé.

Fait à ORAI SON, le 25 Octobre 2023

Acte Notifié le : 27/10/23 Acte publié le : 31/10/23	Notification Le Conseiller Municipal Délégué Bruno CHESNEL 
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire,

Benoît GAUVAN

